

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT SPORTIF AVEC M. CLÉMENT GENOT (1.1)

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} décembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 31

Date de convocation du Conseil : **24 novembre 2025**

Date d'affichage de la convocation : **24 novembre 2025**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, VUILLIOT, HUSSON, GIET, LUZZI, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, CADOUX, LEVITRE, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, MOLINAS, DUVILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Madame GILLET donne pouvoir à Mme COURT,
Mme CETTIER donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme GIET,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COSSARD,
M. PELLETIER donne pouvoir à M. MOLINAS,
M. MAZET donne pouvoir à Mme ASSENARE,
M. DANGUY donne pouvoir à M. CADOUX,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absents : Mme CHARRE et M. JUILLARD excusés.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2022_075_DEL en date du 4 juillet 2022, approuvant la convention de partenariat sportif à passer avec M. Clément GENOT, étudiant Gexois à l'université Savoie Mont-Blanc de Chambéry avec le statut de sportif de haut niveau dans la discipline de ski alpinisme,

VU la délibération n° 2023_053_DEL du 3 juillet 2023 approuvant la reconduction du partenariat pour la saison 2023/2024,

VU la délibération n° 2024_099_DEL du 2 septembre 2024 approuvant la reconduction du partenariat pour la saison 2024/2025,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que la Ville de Gex est à nouveau sollicitée par M. Clément GENOT pour la reconduction du partenariat sportif,

CONSIDÉRANT qu'au cours de la dernière saison, M. GENOT a rempli ses engagements contractuels vis-à-vis de la Ville,

CONSIDÉRANT l'intérêt, pour la Ville de Gex, de reconduire le contrat de partenariat avec M. GENOT pour l'utilisation d'une surface sur certains de ses équipements et sa participation à des manifestations communales et/ou opérations de relations publiques,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la reconduction de la convention de partenariat sportif ci-annexée à passer avec M. Clément GENOT pour la saison 2025/2026, sous réserve qu'il justifie de son inscription sur la liste des sportifs de haut niveau pour la saison concernée,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 001-210101739-20251202-2025_119_DEL-DE

Berger
LevFault

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 2 décembre 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 5 décembre 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 5 décembre 2025.